



# L'anguille européenne

## Carte d'identité

### ➊ L'ANGUILLE EUROPÉENNE

*Anguilla anguilla*

- Taille : 30 à 150 cm
- Poids : 0,3 à 4 kg
- Durée de vie continentale : 3 à 20 ans et +
- Capacité de franchissement : nage et reptation



### Une colonisation de tous les milieux :

Au cours de sa vie, l'anguille peut se rencontrer en marais, en grands cours d'eau et en ruisseaux. Elle peut aussi réaliser l'ensemble de son cycle de vie sur le littoral.

► L'anguille jaune

► La civelle

► L'anguille argentée



### Un poisson mystérieux

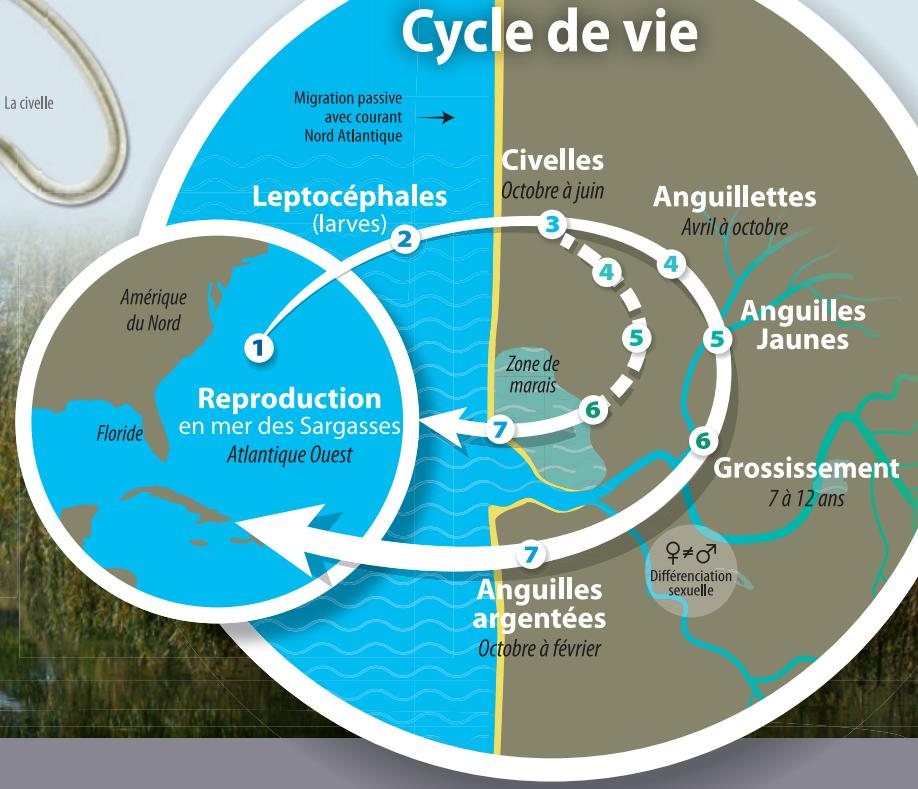
De la famille des Anguillidés, 19 espèces du genre *Anguilla* existent sur le globe mais seule *Anguilla anguilla* est présente en Europe.

Contrairement à la plupart des poissons migrateurs, elle se reproduit en mer. Cette reproduction se déroule en mer des Sargasses, au large de la Floride dans les grandes profondeurs, selon un processus encore mal connu. La larve traverse l'Atlantique aidée par les courants marins (*Gulf Stream*).

### Comment les différencier ?

- **Aspect** : serpentiforme, ses nageoires caudales, anales et dorsales sont continues.

- **Sexe** : mâle plus petit que la femelle, sa taille dépasse rarement les 40 cm.



### De nombreuses pressions

L'anguille européenne est classée en danger critique d'extinction par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et listée en Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES). Les causes de son déclin sont multiples :

- ▶ Obstacles à la migration
- ▶ Assèchement des cours d'eau
- ▶ Destruction des habitats
- ▶ Pêche à tous les stades de vie
- ▶ Pollution, problèmes sanitaires

### DES RÉPONSES

Depuis 2007, un plan de gestion européen pour la sauvegarde de l'anguille a été instauré. Des mesures de gestions doivent être mises en place dans tous les bassins versants de chaque état membre. Parmi celles-ci, on retrouve :

- ▶ Instauration de quotas de pêche, réglementation des pratiques de pêche (dates d'ouverture, taille des individus, engins de pêche...)
- ▶ Obligation de rétablir la libre circulation dans la zone d'actions prioritaires, définie sur chaque bassin versant
- ▶ Repeuplement à partir de civelles pêchées en estuaire

### DES ACTIONS

- ▶ Suivi de l'état de colonisation des anguilles par pêche électrique
- ▶ Suivi de la fréquentation des marais salés de la Seudre
- ▶ Aide à la réflexion sur le franchissement des ouvrages
- ▶ Calcul du taux d'exploitation de la pêcherie civellière maritime



► Pêche électrique



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et ses affluents

16 17 79 86  
GROUPEMENT  
RÉGIONAL  
PÊCHE

creaa

AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

REGION  
Poitou  
Charentes

fr